

Des moyens pour lutter efficacement contre le harcèlement

Le décret "relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires" paru au Journal officiel prévoit de sanctionner " le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève" en école primaire. La sanction va de 5 jours d'exclusion à une exclusion définitive. Si le changement d'école est parfois l'ultime solution aujourd'hui pour permettre à toute une école, élèves comme personnels, de retrouver un peu de sérénité, on ne peut se résoudre à ce que cette mesure devienne la norme, tant elle est révélatrice d'un échec institutionnel à proposer une prise en charge sociale, scolaire ou éducative adaptée à l'élève concerné. Ce décret permet également de sanctionner le cyberharcèlement d'élèves aussi bien dans leur établissement que dans un autre. Il y a urgence à assurer la protection des élèves victimes. Néanmoins, déplacer l'élève harceleur ne devrait intervenir lorsqu'aucune autre prise en charge par des personnels formés n'est possible. La lutte contre le harcèlement ne peut se réduire à des procédures d'exclusion et à déplacer les élèves d'établissement en établissement.

Le décret permet également de sanctionner un élève qui commet un acte portant "une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de laïcité" . SUD éducation s'oppose à cette mesure, qui avait reçu un avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Éducation, et dénonce l'instrumentalisation de la lutte contre le harcèlement scolaire à des fins réactionnaires. Le ministère fait le choix de mettre sur un même plan les violences à l'encontre des personnes qui persistent en milieu scolaire, le harcèlement et le cyberharcèlement punis par la loi, et les "atteintes graves à la laïcité et aux valeurs de la République", sans garde-fou. Dans le climat d'offensives islamophobes tous azimuts, il est clair que ce nouveau dispositif va permettre de stigmatiser et de réprimer encore davantage les élèves de confession musulmane ou supposé-es tel·les.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation dénonce également l'absence de moyens pour lutter efficacement et sérieusement contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. Ce n'est pas à coup de répression que nous mettrons fin au harcèlement qui touche 10% des élèves (soit environ 700 000 élèves). 25% de l'absentéisme concerne des élèves victimes de harcèlement. Un quart de ces victimes envisage le suicide. Les jeunes victimes d'homophobie et de transphobie sont 2 à 7 fois plus touché·es par le suicide que les autres jeunes. La lutte contre le harcèlement scolaire nécessite de créer un climat scolaire serein, sans violence ni entre élèves, ni entre personnels. Pour cela, il faut recruter massivement des personnels mais aussi les former et leur donner du temps banalisé pour leur permettre de construire collectivement des projets, à l'occasion notamment de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire. Il faut également être en mesure de nommer les violences et le harcèlement LGBTQIphobes, racistes, sexistes, validistes que subissent certain·es élèves, comme Dinah, jeune fille racisée et lesbienne, qui s'est suicidée en 2022.

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, SUD éducation demande la réduction des effectifs dans les classes et des établissements à taille humaine.

SUD éducation revendique davantage de personnels médico-sociaux avec notamment une infirmière et une assistante sociale par établissement et l'accès aux visites médicales auxquelles ont droit tous les élèves. Avec un médecin pour 12 000 élèves, l'accompagnement médical des élèves est très insuffisant. Actuellement les élèves peuvent bénéficier de 8 séances gratuites. Les familles cessent le suivi après les 8 séances, faute de moyens.

SUD éducation revendique la gratuité des séances chez le·la psychologue pour les élèves qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, il faut des moyens humains et des moyens financiers. SUD éducation porte des propositions pour transformer en profondeur le service public d'éducation. Le harcèlement scolaire tue. La violence n'a pas sa place dans les écoles et les établissements scolaires.